

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1875)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 609

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 38 BIS B

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'article 38 bis B qui vise à expérimenter la création de dispositifs d'accueil transitoires pour les jeunes en situation de handicap.